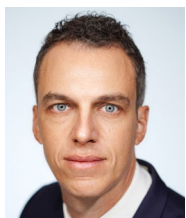




AVRIL 2026

Fibre optique, énergie et centres de données : l'impératif de l'autonomie numérique de l'Europe



Christophe Hautin
Gérant de portefeuille senior



Julien Burki
Gérant de portefeuille

La quête d'une plus grande autonomie de l'Europe est souvent abordée sous l'angle de la réglementation, de la politique industrielle et des technologies stratégiques telles que les semi-conducteurs, le cloud computing et l'intelligence artificielle (IA). Mais il existe une couche plus fondamentale qui rend ces ambitions concrètement réalisables : les infrastructures numériques. Si l'Europe veut renforcer la résilience de son économie, réduire ses dépendances, protéger ses données et ses réseaux, et maintenir la création de valeur industrielle sur le continent, elle doit construire, sécuriser et exploiter

l'ossature physique et opérationnelle d'une société numérique. Et cette ossature dépasse largement la « tech » au sens étroit du terme.

Dans son programme d'action pour la Décennie numérique à l'horizon 2030 (Digital Decade Policy Programme 2030), l'UE conçoit la transformation numérique autour de quatre piliers : les infrastructures, la numérisation des entreprises, les services publics numériques et les compétences numériques. Autrement dit, l'infrastructure numérique n'est pas simplement un produit de la numérisation, mais un socle fondamental qui orientera la manière dont l'Europe déploiera de nouvelles technologies sur son territoire, les défendra sur le plan opérationnel et les fera monter en puissance de façon compétitive. Parallèlement, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (Connecting Europe Facility, CEF) constitue un instrument de financement clé pour promouvoir la croissance, l'emploi et la compétitivité grâce à des investissements ciblés dans les infrastructures à l'échelle européenne.

Définir les « infrastructures numériques » et faire évoluer le paysage de l'investissement

L'implication majeure du cadrage politique européen est que l'infrastructure numérique est appréhendée comme un système, et non comme un secteur. Les réseaux de fibre optique, la 5G et la connectivité en périphérie (edge) en constituent le cœur, mais n'en représentent qu'un élément parmi d'autres.

Telle que définie par l'UE, l'infrastructure numérique englobe également :

- l'hébergement des données et les bâtiments à haute efficacité énergétique,
- les réseaux de transport et d'énergie intelligents,
- l'automatisation industrielle et les systèmes logistiques,
- des architectures informatiques d'entreprise sécurisées,
- des services publics numériques interopérables,
- des chaînes d'approvisionnement résilientes et l'accès aux matériaux critiques.

Cette définition est déterminante, car elle permet de comprendre pourquoi un ensemble diversifié d'entreprises européennes est de plus en plus reconnu comme des fournisseurs d'infrastructures stratégiques, plutôt que comme de simples bénéficiaires périphériques de la croissance technologique.

Cela permet également de comprendre pourquoi les financements européens et les plans nationaux de relance ne se limitent pas aux achats de logiciels ou de services cloud. Plusieurs cadres de politique publique majeurs en Europe orientent des ressources publiques vers la connectivité, la modernisation des infrastructures, la digitalisation industrielle et la cyber-résilience. Pris dans leur ensemble, ces dispositifs créent un soutien politique clairement favorable et une visibilité de long terme sur les dépenses d'investissement (capex).

Connectivité souveraine : les opérateurs télécoms et les équipements de réseau comme infrastructures critiques

Si l'autonomie est l'objectif, la connectivité en est la première contrainte. Les objectifs numériques de

l'UE visent des réseaux qui ne soient pas seulement rapides, mais aussi sécurisés, résilients et maîtrisables. À cet égard, certaines des principales entreprises européennes de télécommunications sont désormais considérées comme des actifs stratégiques et des infrastructures critiques : elles exploitent les réseaux qui constituent le socle de l'adoption du cloud, de la digitalisation des entreprises et des services publics numériques.

Le soutien des politiques européennes renforce ce statut. Le programme « Connecting Europe Facility – Digital » (CEF-Digital) apporte des financements européens dédiés aux réseaux à très haute capacité, aux infrastructures dorsales transfrontalières et au déploiement de la 5G le long des principaux corridors de transport. Si le volet numérique du CEF reste relativement modeste en termes stricts de budget européen, il joue un rôle de catalyseur en réduisant les risques et en accélérant des projets susceptibles de mobiliser des investissements publics-privés d'une ampleur bien plus importante.

Aux côtés des opérateurs, les fournisseurs d'infrastructures télécoms joueront eux aussi un rôle stratégique. La capacité à déployer de manière sécurisée la 5G, des réseaux sans fil privés et des architectures télécoms nativement conçues pour le cloud est essentielle non seulement pour la connectivité des particuliers, mais aussi pour les sites industriels, les ports, les aéroports, les hubs ferroviaires, les services aux collectivités et les services publics. Du point de vue de l'autonomie, la réduction de la dépendance vis-à-vis de fournisseurs non européens contribue à renforcer la sécurité tout en améliorant la résilience opérationnelle.

Construire l'épine dorsale : construction, ingénierie et matériaux

L'infrastructure numérique est physique. Les données doivent être hébergées quelque part, les réseaux doivent être construits, et les services numériques reposent in fine sur l'électricité, le refroidissement et les connexions de transport. Cela place la construction, l'ingénierie et les matériaux au cœur des ambitions numériques de l'Europe, en particulier alors que l'UE cherche à accroître ses capacités domestiques de

données. Les activités de nombreuses entreprises du secteur de la construction et de la maintenance correspondent étroitement aux priorités intégrées dans les programmes « NextGenerationEU » et « Recovery and Resilience Facility ».

Le secteur des matériaux est tout aussi stratégique, avec des entreprises européennes de premier plan qui fournissent des produits de construction avancés contribuant à la réalisation de bâtiments à haute efficacité énergétique et à faible intensité carbone. En effet, l'articulation entre la « Décennie numérique » et le « Green Deal » implique que les infrastructures numériques doivent être à la fois évolutives et durables. L'efficacité énergétique n'est pas un simple « bonus » pour l'hébergement des données, mais un facteur déterminant en matière d'impact environnemental, de coûts d'exploitation et d'acceptabilité politique.

Numériser la base productive : automatisation industrielle, services informatiques et logistique

L'autonomie ne se limite pas à la question de l'endroit où l'Europe stocke ses données ; elle concerne aussi la capacité de l'Europe à contrôler les systèmes numériques qui font fonctionner ses usines, ses réseaux d'énergies et ses chaînes d'approvisionnement. La stratégie industrielle de l'UE place la digitalisation des écosystèmes industriels au cœur de la compétitivité et de l'autonomie stratégique. Dans ce cadre, les champions industriels européens fourniront les outils et les systèmes permettant à la production européenne de fonctionner de manière efficace, transparente et sécurisée, réduisant ainsi la dépendance à des savoir-faire et à des plateformes externes.

Les services informatiques et l'intégration constituent une autre colonne vertébrale discrète. Les entreprises qui accompagnent le déploiement de systèmes sécurisés, conformes et interopérables fournissent précisément les capacités dont l'Europe a besoin si elle veut une croissance numérique qui reste ancrée dans les standards réglementaires européens. En effet, la cybersécurité n'est pas un élément périphérique, mais une condition centrale de la continuité de service et de la confiance dans les systèmes.

La logistique est le point de convergence entre l'autonomie numérique et l'autonomie physique : la gestion de l'interface entre les flux de marchandises et les flux de données, ainsi que le déploiement de plateformes logistiques de plus en plus automatisées, constituent un élément clé de la résilience des chaînes d'approvisionnement. Cet enjeu est explicitement mis en avant dans la stratégie industrielle de l'UE comme condition essentielle du bon fonctionnement du marché unique, afin de réduire la vulnérabilité aux chocs externes.

Le pilier sous-estimé : actifs réels, localisation des données et résilience

Une dernière dimension de la souveraineté numérique est souvent négligée, car elle se situe en dehors du cadre technologique conventionnel : les actifs réels. À mesure que les volumes de données augmentent et que les risques géopolitiques s'intensifient, la localisation physique, la structure de propriété et la résilience des infrastructures prennent une importance croissante. La question n'est plus seulement de savoir « qui fournit le logiciel ? », mais aussi « où l'infrastructure est-elle située, sous quelle juridiction, avec quel niveau de redondance et quelles garanties de continuité opérationnelle ? ».

Les développeurs et exploitants européens d'infrastructures renforcent cette dimension en s'impliquant dans la gestion d'actifs critiques. Si la réglementation peut imposer des normes, elle ne saurait se substituer à des capacités physiques. Si l'Europe veut garantir la souveraineté des données et la résilience opérationnelle, elle doit construire et exploiter les actifs qui rendent possibles la localisation et la redondance.

Les « 3C » de l'investissement : capex, capacités et contrôle

La souveraineté numérique de l'Europe ne pourra pas reposer uniquement sur la réglementation. Elle requiert des capacités industrielles, une connectivité sécurisée, des chaînes d'approvisionnement résilientes, des infrastructures physiques sobres en énergie et des investissements soutenus en capital. C'est pourquoi les champions européens de l'industrie, des télécoms, des infrastructures, de la logistique, des services IT et des actifs réels sont essentiels : ensemble, ils fournissent

la couche habilitante qui permettra de transformer l'ambition politique en réalité opérationnelle.

Soutenues par des engagements de politique publique substantiels et pluriannuels, les entreprises actives dans ces domaines offrent aux investisseurs une exposition structurelle aux priorités européennes de long terme. En réalité, l'opportunité ne se limite pas à la

« croissance technologique » : nous évoluons de plus en plus dans un monde où le pouvoir revient à ceux qui contrôlent les réseaux, les infrastructures et les systèmes industriels. La capacité de l'Europe à financer, construire, sécuriser et exploiter sa propre infrastructure numérique pourrait ainsi constituer une opportunité d'investissement majeure dans le cadre de la quête d'autonomie stratégique.

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Ce document est fourni à titre informatif uniquement et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une invitation à formuler une offre d'achat ou de vente de titres. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite ; excepté dans les cas d'autorisation express d'Allianz Global Investors GmbH.

Pour les investisseurs en Europe (hors de la Suisse et Royaume-Uni)

Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur par email ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous ou www.allianzgi-regulatory.eu. Les investisseurs autrichiens peuvent également contacter l'agent domiciliataire en Autriche Erste Bank der österreichischen Sparkassen AG, Am Belvedere1, AT-1100 Vienne. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (<http://www.bafin.de>). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Italie, Espagne, Luxembourg, Suède, Belgique et aux Pays-Bas. Contacts et informations sur la réglementation locale sont disponibles ici (www.allianzgi.com/Info). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>.

Pour les investisseurs en Suisse

Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur, [le représentant en Suisse, l'agent domiciliataire BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale Zurich, Selnaustrasse16, CH-8002 -Pour les investisseurs particuliers suisses uniquement] par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessous ou sur regulatory.allianzgi.com. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Il s'agit d'une communication marketing d'Allianz Global Investors (Suisse) AG, succursale à 100% d'Allianz Global Investors GmbH. Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>.

Pour les investisseurs au Royaume-Uni

Pour obtenir un exemplaire gratuit du prospectus de vente, des documents de constitution, des prix quotidiens des fonds, du document d'informations clés pour l'investisseur, des derniers rapports financiers annuels et semestriels, veuillez contacter l'émetteur à l'adresse indiquée ci-dessous ou à l'adresse regulatory.allianzgi.com. Veuillez lire attentivement ces documents, qui sont les seuls à vous engager, avant d'investir. Le présent document est une communication commerciale émise par Allianz Global Investors UK Limited, 199 Bishopsgate, Londres, EC2M 3TY, www.allianzglobalinvestors.co.uk. Allianz Global Investors UK Limited, société immatriculée sous le numéro 11516839, est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Les détails concernant l'étendue de notre réglementation sont disponibles sur demande auprès de nous et sur le site Internet de la Financial Conduct Authority (www.fca.org.uk). La duplication, la publication ou la transmission du contenu, quelle qu'en soit la forme, est interdite, sauf autorisation expresse d'Allianz Global Investors UK Limited.